



Méthodologie 2017

L'éducation à la petite enfance (EPE) s'adresse à tous les enfants et englobe l'éducation, les soins et le bien-être des jeunes enfants. Elle sert de base à la politique familiale et est liée au développement économique et à la productivité. Elle est également liée à diverses questions d'équité, incluant la présence des femmes sur le marché du travail, la conciliation travail-famille, les stratégies de lutte contre la pauvreté, l'importance de la cohésion sociale et l'arrivée de nouveaux Canadiens.

Les études canadiennes portant sur l'éducation à la petite enfance ont été traditionnellement axées sur le dénombrement des places en garderie et sur les niveaux de financement. La recherche a ainsi évalué soit les résultats chez les enfants, soit la qualité des programmes offerts. Jusqu'à ce que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalise une étude sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada en 2004, aucune évaluation à grande échelle n'avait été effectuée quant aux cadres stratégiques qui structurent les lieux où travaillent les fournisseurs de services et où les jeunes enfants apprennent et reçoivent des soins. Le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* a été conçu pour combler cette lacune.

Tenant compte de la principale recommandation du document *Le point sur la petite enfance 3*, soit que tous les enfants devraient avoir accès à une éducation précoce de grande qualité, le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* est axé sur les indicateurs qui encouragent l'atteinte de cet objectif. Le Rapport de 2017 constitue le troisième rapport d'étape dans lequel sont mis en évidence les cadres politiques de chaque province et territoire qui soutiennent la qualité et l'accessibilité aux services d'éducation à la petite enfance. Il définit l'éducation à la petite enfance comme étant tous les programmes pour les jeunes enfants basés sur un programme éducatif détaillé, offerts par un personnel compétent et conçus pour appuyer leur développement et leur apprentissage. Les installations peuvent être des centres parents-enfants, des services de garde éducatifs, des établissements préscolaires, des prématernelles et des maternelles. Les enfants fréquentent de façon régulière ces installations et peuvent le faire seuls ou avec un parent ou un fournisseur de soins. Lorsqu'ils permettent aussi de soutenir la participation des parents au marché du travail, ces programmes d'éducation à la petite enfance sont avantageux, car ils offrent des avantages socioéconomiques plus grands que le coût des services.

ÉLABORATION DU RAPPORT

Les points de référence du *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* ont été établis à la suite d'une revue complète des outils de surveillance mis sur pied au Canada et à l'échelle internationale, en collaboration avec des experts qui ont participé à créer ces mesures. Au total, 19 points de référence ont été sélectionnés et développés à l'aide de données disponibles, d'une analyse de publications et de rapports gouvernementaux, de données de Statistique Canada, y compris des prévisions démographiques, ainsi que des données tirées de l'*Enquête sur le travail*. Le profil de chaque province et territoire a été dressé à l'aide des données susmentionnées ainsi que d'entrevues réalisées auprès de représentants provinciaux et territoriaux. Le profil 2017 du Québec a été élaboré par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), sous la supervision du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et la collaboration du ministère de la Famille, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. L'ébauche de ces profils a été soumise aux représentants pour obtenir leurs commentaires, et les modifications ont été intégrées. Les résultats des profils ont ensuite été utilisés pour établir les 19 points de référence du Rapport, en collaboration avec les représentants des provinces et des territoires. L'aperçu complet des politiques et programmes en matière d'EPE des provinces et territoires se trouve sous l'onglet Profils provinciaux/territoriaux sur le site Web <http://ecereport.ca/fr/rapport/>.

L'INFLUENCE DE L'OCDE ET DES AUTRES MESURES INTERNATIONALES

Une analyse de *Petite enfance, grands défis* (2006) de l'OCDE a relevé les éléments clés des politiques efficaces que partageaient les 20 pays qui ont participé à l'étude de cette organisation par rapport à leur système d'éducation et de garde pour les jeunes enfants. Le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* se fonde sur les recommandations de l'étude de l'OCDE. Il n'inclut pas tous les 17 domaines d'action que l'OCDE a abordés dans ses remarques sur le Canada. Les données n'étaient pas cohérentes pour tout le Canada dans certains domaines

importants comme l'accessibilité des services d'éducation à la petite enfance. Le Yukon, le Nunavut ainsi que les Premières Nations n'ont pas pu être inclus dans la version précédente du rapport en raison d'un manque de données. À la suite de la tenue d'une table ronde pancanadienne, en juin 2016, toutes les juridictions canadiennes ont été incluses grâce à l'engagement de toutes les provinces et tous les territoires. Cependant, l'insuffisance des données empêche toujours l'inclusion des programmes des communautés Premières Nations. Cela constitue un défi qui doit être surmonté.

Tout en étant guidée par les directives de l'OCDE, la sélection des points de référence a été limitée par l'accessibilité à des données cohérentes dans les juridictions canadiennes et par la probabilité que de tels renseignements ne soient pas accessibles dans le futur afin d'effectuer une surveillance continue. Les seuils de référence ont été influencés par ceux établis par l'UNICEF en 2008 dans le but de promouvoir le potentiel de continuer les comparaisons internationales et par ceux de l'étude sur l'intégration des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réalisée en 2010 par l'UNESCO (Kaga, Bennett & Moss, 2010).

En adaptant le *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* à la réalité canadienne, tous ses seuils de référence ont été atteints dans au moins une province ou un territoire. Les auteurs reconnaissent que la surveillance et les comparaisons entraînent toujours des réactions et de la résistance. Le Canada est un très grand pays diversifié. Une expérience similaire a été vécue lors de l'élaboration d'autres niveaux d'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement postsecondaire, en ce qui a trait aux valeurs partagées et à l'appui sur la recherche. Une surveillance démocratique comprend des évaluations indépendantes qui permettent de partager les pratiques exemplaires et d'exiger de meilleurs systèmes qui auront un impact positif sur les enfants. Il y a une justification parallèle pour l'éducation à la petite enfance. En effet, tous les territoires et provinces s'entendent sur un certain nombre d'aspects comparables afin de promouvoir la qualité des programmes, comme le besoin de personnel compétent, les ratios enfants/personnel, la taille des groupes et la sécurité des installations.

LES CATÉGORIES DU RAPPORT SUR L'EPE

Les 19 points de référence du Rapport EPE sont regroupés en 5 catégories :

GOVERNANCE

Quatre points de référence portent sur la surveillance des politiques et des opérations. La gouvernance est-elle partagée par plusieurs ministères ou est-elle régie par une direction cohérente axée sur des politiques qui établissent des objectifs, des échéanciers et un soutien cohérent aux fournisseurs de services?

FINANCEMENT

Trois points de référence étudient l'adéquation du financement et s'il soutient la qualité des programmes et facilite un accès équitable.

ACCESSIBILITÉ

Trois points de référence évaluent le nombre d'enfants participants et déterminent si les obstacles nuisant à leur participation sont éliminés.

MILIEU D'APPRENTISSAGE

Six points de référence étudient si le curriculum et les normes du programme, de même qu'un personnel compétent disposant des ressources adéquates soutiennent bien la qualité des programmes.

RESPONSABILITÉ

Trois points de référence évaluent si les provinces respectent leur engagement en matière de reddition de comptes, se fient à des normes en matière de qualité des programmes, et surveillent adéquatement les résultats obtenus chez les enfants et les publient sous forme de rapports.

Trois points sont alloués à chaque catégorie, pour un total de 15 points. Des points et des demi-points sont distribués afin d'accorder le même coefficient de pondération à chaque catégorie.

RAPPORT SUR L'EPE 2017

Toutes les données du présent rapport sont à jour en date du 31 mars 2017.

RESPECTER LES POINTS DE RÉFÉRENCE

Les points de référence ne représentent pas des objectifs à atteindre: ce sont plutôt des exigences de base que les juridictions devraient respecter afin d'établir et de maintenir un accès raisonnable à leurs systèmes d'éducation à la petite enfance ainsi qu'une certaine qualité. C'est pourquoi aucune note partielle n'a été allouée. Un point de référence est atteint si les politiques sont adoptées ou si la province/le territoire a lancé une initiative particulière en s'engageant à l'offrir en date du 31 mars 2017. Plusieurs provinces et territoires ont des plans audacieux pour leurs systèmes d'éducation à la petite enfance. Toutefois, si leurs politiques étaient encore à un stade de développement, le point de référence n'était pas considéré comme atteint. Pour le Rapport 2017, les provinces et territoires ont tous été invités à fournir un résumé de 250 mots ou moins décrivant les politiques, engagements et initiatives en développement après le 31 mars 2017.

I. Points de référence axés sur la gouvernance pour une éducation à la petite enfance bien intégrée

L'OCDE recommande que les provinces et territoires du Canada entreprennent des démarches pour « établir des ponts entre les services de garde et la maternelle, afin d'intégrer l'éducation à la petite enfance sur le terrain, mais également au cœur des politiques et de la gestion ».¹ Les évaluations montrent l'importance de confier la responsabilité des jeunes enfants à un ministère qui combine l'élaboration des politiques, le financement et les pouvoirs de réglementation. Il est plus facile d'élaborer une vision commune de l'éducation à la petite enfance et de s'entendre sur les objectifs visés au sein d'un seul et unique ministère. Une gestion partagée tend à considérer à tort les services de garde comme un service de réforme sociale avec toutes ses faiblesses inhérentes : mauvaise perception du public, un financement insuffisant, un personnel peu formé et sous-payé.

La recherche canadienne montre les retours sur l'investissement créés en intégrant l'éducation et la garde des jeunes enfants à la prestation de services en appui au développement des enfants et à la participation des parents

1. OCDE, 2004, p. 6.

au marché du travail. De plus, la surveillance commune évite le chevauchement de démarches administratives et des budgets. D'un point de vue pédagogique, intégrer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants permet aux gestionnaires et aux éducateurs de mieux aborder le continuum d'apprentissage qui commence à la naissance et dure toute la vie.

Quatre points de référence touchent la gouvernance des systèmes d'éducation à la petite enfance :

Point de référence 1 : L'éducation à la petite enfance régie par un seul ministère Un seul ministère qui surveille les services de garde, de même que la maternelle et les autres programmes préscolaires financés par l'éducation constitue ici l'exigence de base (Tableau M1).

Point de référence 2 : Une unité de surveillance commune en matière d'EPE Ce point de référence évalue si l'intégration va au-delà de la coexistence des programmes de garde d'enfants et de maternelle sous un même toit alors qu'ils sont toujours exploités comme des entités distinctes. Les services d'EPE se trouvent-ils sous une unité de surveillance commune où le personnel spécialisé est responsable autant des programmes publics (offerts à l'école) que des programmes privés en EPE (services de garde ou établissements préscolaires) (Tableau M1)?

Point de référence 3 : Cadre commun de la politique en matière d'EPE Les administrateurs, gestionnaires et éducateurs ont besoin d'une orientation politique claire, accompagnée d'une vision, d'objectifs, d'échéanciers et de points de

référence qui guident leur travail. Certaines provinces ont mis sur pied des directives politiques pour les programmes d'éducation à la petite enfance offerts dans les garderies et/ou dans les écoles. L'exigence de base pour ce point de référence est que ces directives englobent à la fois l'éducation et les soins afin de les harmoniser pour qu'elles appuient le continuum d'apprentissage (Tableau M1).

Point de référence 4 : Autorité locale commune en matière de gestion et d'administration de l'EPE La gestion et la prestation des services sur le terrain devraient refléter l'intégration de cadres stratégiques à l'échelle provinciale, débarrassant ainsi les parents et les enfants de la tâche de naviguer entre les structures de services. Tous les services d'éducation à la petite enfance, autant publics que privés, devraient être liés à une autorité locale commune veillant à soutenir les normes exigées par les politiques provinciales. Ces autorités locales seraient responsables d'organiser la prestation de services d'éducation à la petite enfance afin de faciliter la transition entre les programmes préscolaires et ceux de la maternelle puis ceux du primaire. Un certain progrès a été réalisé grâce au fait que des commissions scolaires offrent les services d'éducation et de garde aux enfants fréquentant la maternelle et l'école, mais peu de provinces dirigent une autorité locale qui gère le continuum des programmes d'EPE. Il existe plusieurs tables de concertation regroupant les fournisseurs de services en éducation et aux enfants. Ces organismes ne sont pas mandatés pour améliorer la distribution des services ou les normes de qualité. Ce point de référence nécessite une gouvernance locale ayant ce niveau décisionnel (Tableau M1).

Tableau M1 Gouvernance des services en éducation à la petite enfance par province ou territoire

Province/Territoire	Un seul ministère responsable de l'EPE	Unité de surveillance commune en EPE	Cadre commun de la politique en matière d'EPE	Prestation locale des services	Surveillance sur le secteur ou la communauté
NL	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Division consacrée à l'éducation et au développement des jeunes enfants de la maternelle à la 12 ^e année	<i>Learning from the Start.</i> <i>Caring for Our Future: Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador (2012-2022)</i>	Maternelle : 2 commissions scolaires : 1 en anglais incluant 4 régions, 1 en français Programmes préscolaires : 4 bureaux régionaux	

suite à la page suivante

Tableau M1 Gouvernance des services en éducation à la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Un seul ministère responsable de l'EPE	Unité de surveil- lance commune en EPE	Cadre commun de la politique en matière d'EPE	Prestation locale des services	Surveillance sur le secteur ou la communauté
PE	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture	Division consacrée à l'apprentissage et au développe- ment des jeunes enfants	<i>Assurer l'avenir de nos enfants : Initiative préscolaire d'excellence</i> (mai 2010)	Maternelle : 1 division des écoles publiques et 1 commission scolaire de langue française Programmes préscolaires : Conseil des établissements de services de garde	Comité consultatif de la petite enfance
NS	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Division consacrée à la petite enfance	Affordable, Quality Child Care: A Great Place to Grow!	Maternelle : 8 commissions sco- laires : 7 en anglais, 1 en français Programmes préscolaires : 5 divisions consacrées aux jeunes enfants au Ministère de l'Éducation et du Développement préscolaire	Toutes les écoles et tous les programmes de garde d'enfants agrés doivent avoir un conseil consultatif. Conseil en éducation des Mi'kmaq The Council on African Canadian Education
NB	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Division du développement de la petite enfance	Everyone at their best (2016) Donnons à nos enfants une longueur d'avance	Maternelle : 7 conseils d'éducation de district : 4 anglophones, 3 francophones Programmes préscolaires : Chaque district possède un directeur des services à la petite enfance intégré à l'équipe de direction pour les districts scolaires.	Réseaux de services à la petite enfance francophones et anglophones
QC			Plan stratégique (2012-2017).Le plan stratégique 2017-2022 est en production.	Maternelle et programmes parascolaires : 72 commissions scolaires; 60 francophones, 9 an- glophones, 3 au statut particulier Programmes préscolaires : Poli- tique d'inspection des prestataires de services de garde régis et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.	Comités consultatifs sur la répartition des places.

suite à la page suivante

Tableau M1 Gouvernance des services en éducation à la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Un seul ministère responsable de l'EPE	Unité de surveil- lance commune en EPE	Cadre commun de la politique en matière d'EPE	Prestation locale des services	Surveillance sur le secteur ou la communauté
ON	Ministère de l'Éducation	Division des services de garde et de la petite enfance	Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde de l'Ontario (2017)	<p>Maternelle et programmes parascolaires : 31 conseils publics de langue anglaise; 29 conseils catholiques de langue anglaise; 4 conseils publics de langue française; 8 conseils catholiques de langue française; 10 administrations scolaires constituées de 4 conseils isolés sur le plan géographique et de 6 administrations scolaires en milieu hospitalier; 1 Administration des écoles provinciales.</p> <p>Programmes préscolaires : 47 gestionnaires de services.</p> <p>Les Premières Nations peuvent créer, administrer, faire fonctionner et financer des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance.</p>	
MB			<p><i>Commencez tôt, commencez bien : Cadre de travail du Manitoba pour le développement de la petite enfance</i> (novembre 2013).</p> <p><i>Lettre de mandat au ministre des Familles</i></p>	<p>Maternelle : 37 divisions scolaires, dont 1 Division scolaire franco-manitobaine</p> <p>Programmes préscolaires : Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ministère des Familles</p>	<p>Comité consultatif provincial d'Enfants en santé.</p> <p>Tables rondes d'experts et d'intervenants pour des analyses spécifiques du système.</p>
SK	Ministère de l'Éducation	Division consacrée à la petite enfance	<i>Saskatchewan's Early Years Plan 2016-2020</i>	<p>Maternelle : 28 divisions scolaires, dont le Conseil des écoles fransaskoises</p> <p>Programmes préscolaires : 3 bureaux régionaux du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants</p> <p>L'élève avant tout : 8 communautés cibles et le Nord</p> <p>L'élève avant tout Régional : 10 administrations régionales de santé du sud de la Saskatchewan</p> <p>Programme d'intervention pour la petite enfance : 12 bureaux de bénévoles et 2 divisions scolaires</p>	Réseaux axés sur la petite enfance dans les communautés

suite à la page suivante

Tableau M1 Gouvernance des services en éducation à la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Un seul ministère responsable de l'EPE	Unité de surveil- lance commune en EPE	Cadre commun de la politique en matière d'EPE	Prestation locale des services	Surveillance sur le secteur ou la communauté
AB			<p>Guide de l'éducation : Précolaire à la 12^e année 2016-2017</p> <p>First Nations Métis and Inuit Education Policy Framework (2002)</p> <p>Manuel de finance- ment destiné aux administrations scolaires 2016-2017</p>	<p>Services au développement de l'enfant : 374 administrations scolaires : 42 publiques, 17 in- dépendantes, 4 francophones, 13 sous contrat, 19 provinciales, 149 privées, 95 privées en éducation préscolaire, 35 pour les Premières Nations et 1 sous administration fédérale</p> <p>Programmes préscolaires : 7 régions de prestation de services aux familles et aux enfants et Établissements des Métis</p>	Alberta Asso- ciation for the Accreditation of Early Learn- ing and Care Services
BC			BC Families Early Years Strategy	<p>Maternelle : 60 commissions scolaires, incluant le Conseil scolaire francophone, et des Administrations scolaires indépendantes</p> <p>Programmes préscolaires : 5 ad- ministrations scolaires régionales en santé</p>	The Provincial Child Care Council
NU	Ministère de l'Éducation	Apprentissage et garde des jeunes enfants		<p>Maternelle : Exploitations scolaires régionales</p> <p>Programmes préscolaires : 3 agents régionaux d'éducation préscolaire</p>	Autorité des districts sur l'éducation jusqu'à la douzième année
NT	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi	Développement et apprentissage des jeunes enfants	<p><i>Partir du bon pied : cadre de développe- ment du jeune enfant aux NT (2013)</i></p> <p><i>Plan d'action sur le développement du jeune enfant : 2017- 2020</i></p>	<p>Maternelle : 8 commissions scolaires</p> <p>Programmes préscolaires : 5 régions</p>	
YT				<p>Maternelle : 22 écoles primaires</p> <p>Programmes préscolaires : Services de garde d'enfants</p>	Comités scolaires Régie des services de garde du Yukon

II. Points de référence axés sur le financement visant à promouvoir la qualité, l'accessibilité et l'équité

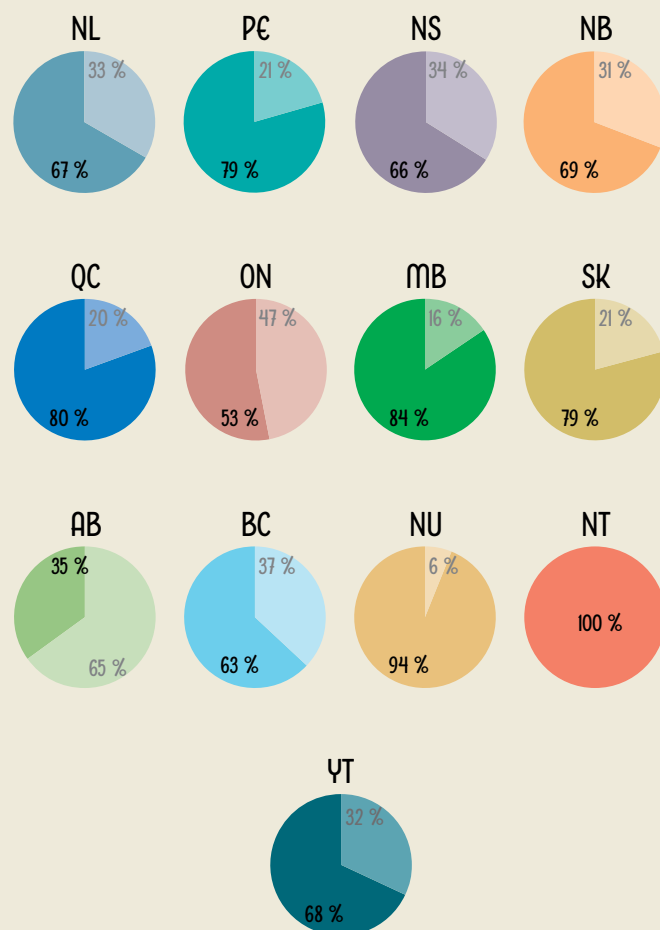
L'OCDE a remarqué que le barème tarifaire canadien, déterminé par le marché, représente des frais de garde d'enfants élevés pour les parents et des systèmes de places de garde subventionnées inefficaces ayant des critères d'admissibilité complexes et variant énormément. Elle a encouragé les provinces et territoires du Canada à « léguer un moyen efficace de financer un service universel d'éducation à la petite enfance ». ² Les pays de l'OCDE s'entendent pour dire que le gouvernement doit investir massivement pour appuyer un système rentable de services de grande qualité et abordables (OCDE, 2006). Sans investissement ni engagement sérieux de sa part, il est difficile d'atteindre des objectifs généraux inhérents au système, comme la santé et le bien-être des enfants, l'accès équitable, l'inclusion sociale et des objectifs d'apprentissage de qualité. Les niveaux de financement sont importants, mais la manière dont les services sont financés l'est également. Une méthode de financement universelle est plus efficace pour inclure les enfants provenant de familles à faible revenu. Les programmes accueillant des enfants issus de familles de revenus variés présentent des résultats de qualité supérieure à ceux qui ciblent uniquement les enfants issus de familles à faible revenu. Le financement direct des programmes semble avoir plus de répercussions positives sur le salaire du personnel et sur la stabilité des programmes que le financement par le biais de places de garde subventionnées ou de transferts fiscaux. Puisque les subventions accordées aux parents tiennent rarement compte des frais de garde réels, elles ont tendance à faire stagner les salaires du personnel et créent un écart entre les subventions que reçoivent les parents et les frais que les programmes doivent facturer. Cette mesure pourrait nuire aux familles à faible revenu qui souhaiteraient privilégier les centres de la petite enfance. Voici trois points de référence portant sur les niveaux de financement et sur la façon dont les fonds sont alloués :

Point de référence 5 : Au moins deux tiers du financement pour les services de garde sont alloués à l'exploitation des programmes Les pourcentages d'allocation pour l'exploitation des programmes,

2. *Ibid.*, p. 72.

l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux et les subventions parentales ont été déterminés à partir de rapports publics et se basent sur la dernière répartition du financement disponible. Les provinces peuvent avoir annoncé des hausses pour les services de garde dans leur plus récent budget, mais, à moins que ce ne soit spécifié, on a présumé que le nouveau financement tiendrait compte de la répartition établie. Sauf indication contraire, le financement pour les enfants ayant des besoins spéciaux a été inclus dans l'exploitation, puisque la plupart des provinces l'allouent aux programmes de service de garde plutôt qu'aux subventions parentales. Le point de référence de deux tiers pour le financement des programmes a été sélectionné parce qu'il est lié à une meilleure stabilité du système (Figure M1).

FIGURE M1: FINANCEMENT DES PROGRAMMES VS DÉPENSE DES SUBVENTIONS POUR LES FRAIS DANS LES SERVICES DE GARDE AGRÉÉS, EN 2017



Point de référence 6 : Échelle salariale et échelle tarifaire obligatoires Ce point de référence tient compte des politiques provinciales qui établissent une échelle tarifaire maximale pour les parents et une échelle de salaire minimale pour les éducateurs. De telles politiques restreignent la commercialisation du financement et de la prestation de services aux enfants.

Point de référence 7 : Au moins 3 % du budget global de la province/du territoire est alloué à l'éducation à la petite enfance Les pourcentages ont été calculés à l'aide des prévisions de dépenses opérationnelles totales de 2016-2017 jusqu'au 31 mars 2017 selon les documents sur le budget du gouvernement. Les dépenses en éducation à la petite enfance comprennent toutes les prévisions de 2016-2017 pour l'exploitation de services de garde accrédités et pour le soutien aux services de garde pour les nourrissons jusqu'aux enfants d'âge scolaire, pour la maternelle, la prématernelle et les autres services d'éducation à la petite enfance, incluant les programmes scolaires destinés aux parents, aux fournisseurs de soins et aux enfants. Cela n'inclut pas le financement du capital majeur.

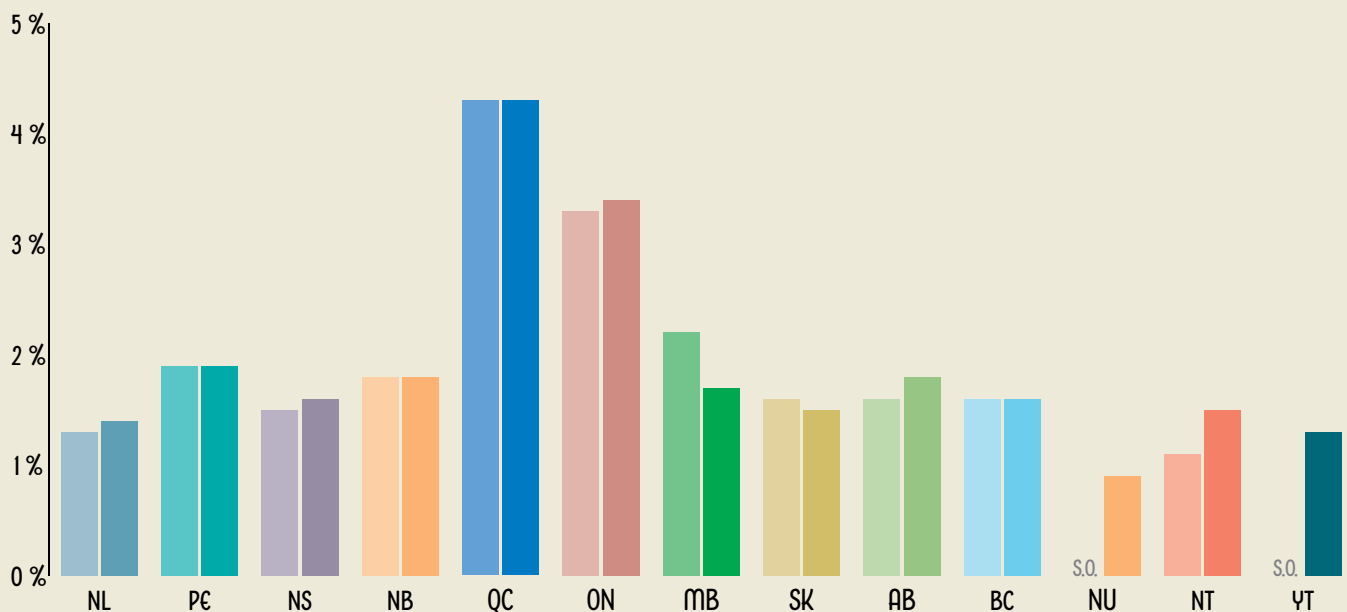
En Ontario, 47 responsables de service (gestionnaires des services municipaux regroupés [GSMR] et conseils d'administration de district des services sociaux [CADSS])

ont été nommés conformément à la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance* afin de gérer les services de garde d'enfants et d'y contribuer financièrement. La part du financement des GSMR et des CADSS pour la petite enfance en Ontario a été calculée à la suite de l'examen de leurs budgets.

Les prévisions de 2017 pour les programmes de maternelle et pour ceux d'apprentissage proviennent de documents gouvernementaux ou d'entrevues. Là où le financement pour la maternelle n'était pas mentionné, on a fait des estimations en utilisant les dépenses par élève à l'école primaire selon la durée d'inscription à la maternelle et à la prématernelle telles qu'indiquées par Statistique Canada, puis calculées au prorata pour les programmes de demi-journée, le cas échéant.

Le point de référence est que les dépenses pour les programmes d'éducation à la petite enfance doivent représenter 3 % du budget provincial, car ce taux se rapproche de la recommandation de 1 % du PIB, qui est considéré comme l'investissement minimal dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (UNICEF, 2008). Cela représente un investissement modeste pour les enfants de moins de 5 ans (Figure M2).

FIGURE M2: BUDGET DE L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE (EPE), EN POURCENTAGE DU BUDGET PROVINCIAL OU TERRITORIAL TOTAL 2014/2017



III. Points de référence axés sur l'accès équitable

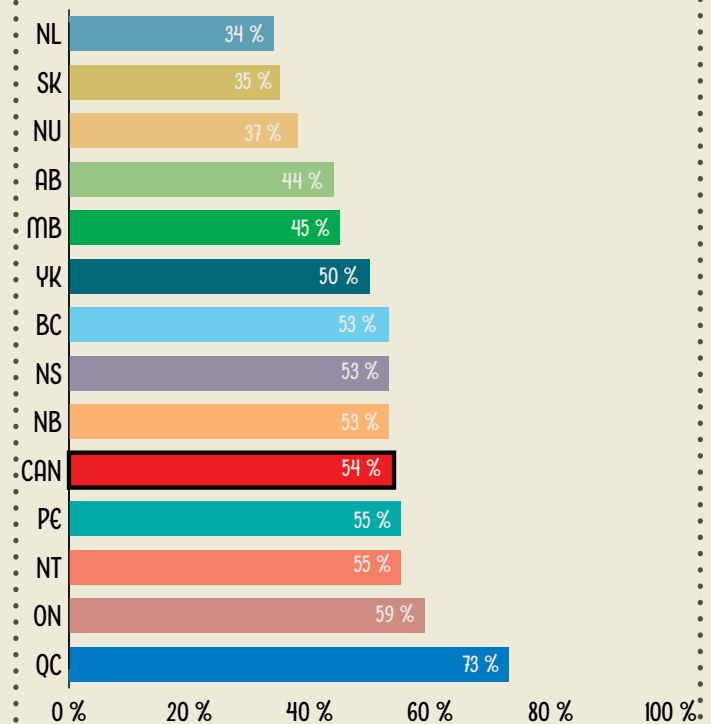
L'OCDE a recommandé au Canada de « continuer à déployer des efforts pour accroître l'accès, tout en encourageant une meilleure équité ». ³ L'accès uniforme a davantage trait aux programmes autorisés comme la maternelle. Toutefois, celle-ci ne répond pas aux besoins des parents en matière de service de garde. L'équité ne représente qu'un avantage supplémentaire à organiser l'EPE de manière à combler les besoins éducatifs des enfants tout en permettant aux parents de travailler. La participation à l'EPE comporte des obstacles de plusieurs natures (économiques, géographiques, culturels) et d'autres liés aux heures d'ouverture et aux besoins spéciaux. Toutes les provinces se sont néanmoins efforcées pour cibler des ressources afin d'inclure dans leurs programmes les enfants ayant des besoins spéciaux.

Point de référence 8 : Maternelle à temps plein La maternelle est le seul programme d'éducation préscolaire offert à travers tout le Canada. La maternelle à temps plein pour les enfants de 5 ans est devenue la norme au Canada : 9 provinces/territoires sur 13 l'offrent. De plus, elle tient compte de la durée recommandée par les recherches pour avoir un réel impact sur les résultats scolaires et sociaux des enfants (Reynolds, 2011).

Point de référence 9 : La moitié des enfants âgés de 2 à 4 ans participent régulièrement à un programme d'éducation à la petite enfance Ce point de référence met l'accent sur les enfants de 2 à 4 ans, qui forment le groupe pour lequel la demande d'éducation à la petite enfance est la moins comblée. Les enfants de 5 ans en ont été exclus, car la majorité fréquente déjà la maternelle. Les nourrissons sont moins susceptibles de participer à des programmes d'éducation à la petite enfance en raison du congé parental. C'est un défi de déterminer le nombre exact d'enfants inscrits aux programmes d'EPE. Les écoles fournissent le nombre d'inscriptions; les services de garde tiennent le compte du nombre de places (qui peuvent être libres ou utilisées par plus d'un enfant), et les autres programmes font état de leur capacité d'accueil. Le nombre d'enfants de 2 à 4 ans participant à des programmes d'EPE a été calculé à partir de documents

gouvernementaux sur les programmes préscolaires offerts par les écoles, incluant les programmes parents/enfants en Colombie-Britannique et en Ontario, les services de garde, les établissements préscolaires et les places disponibles dans le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. On a pris soin de ne pas compter en double les enfants qui pourraient fréquenter à la fois la prématernelle et le service de garde. Le point de référence de l'UNICEF correspond à 80 % des enfants âgés de 4 ans qui participent régulièrement à un programme d'éducation à la petite enfance et à 25 % des enfants de moins de 3 ans. Le seuil de 50 % des enfants de 2 à 4 ans est donc un point de référence temporaire raisonnable et réalisable au Canada (Figure M3).

FIGURE M3 : POURCENTAGE DES ENFANTS DE 2 À 4 ANS FRÉQUENTANT RÉGULIÈREMENT UN PROGRAMME D'EPE PAR PROVINCE OU TERRITOIRE



- Places en garderie réglementée au 31 mars 2017, sauf pour QC (2015). Nombre estimé d'enfants de 2 à 4 ans en garderie, puisque les groupes d'âge se chevauchent dans certains territoires/provinces.
- Comprend l'école préprimaire en Nouvelle-Écosse, la maternelle au QC, YT, NT et ON, les écoles maternelles publiques au Manitoba, les services à la petite enfance de 2,5 à 5 ans en AB, le préscolaire en SK. • Inclut le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones sans permis (le PAPA n'est pas autorisé dans toutes les provinces et tous les territoires), l'école maternelle non licenciée en Saskatchewan, les Centres d'éducation parentale et familiale en Ontario et le programme Strong Start en Colombie-Britannique.

3. *Ibid.*, p. 8.

Point de référence 10 : Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux Le seuil de ce point de référence repose sur l'existence d'une politique provinciale/territoriale qui a pour condition de financement que les programmes traitent de façon égale l'inscription des enfants ayant des besoins spéciaux. La présence du financement seul, sans orientation politique, n'offre pas de recours aux parents si leur enfant est exclu.

IV. Points de référence axés sur la qualité des milieux d'apprentissage

Des recherches reconnues confirment que la qualité des programmes d'éducation à la petite enfance repose sur un personnel attentif formé dans le domaine, qui dispose de bonnes ressources et qui est reconnu pour son travail. Cette section du rapport porte sur les progrès réalisés dans ce secteur. Existe-t-il un programme d'enseignement fondé sur des données probantes pour appuyer le travail des éducateurs? Est-il harmonisé au système scolaire afin de faciliter la transition des enfants vers l'école? Les éducateurs de tous les établissements d'éducation à la petite enfance ont-ils suivi une formation en développement de la petite enfance? Les salaires et la reconnaissance reflètent-ils l'importance du travail accompli par ces éducateurs?

Six points de référence font partie de cette catégorie :

Point de référence 11 : Un cadre pédagogique d'éducation à la petite enfance Les cadres pédagogiques d'éducation à la petite enfance sont des documents conçus à partir des meilleures recherches disponibles et d'une vaste consultation. Ils sont holistiques et axés sur les enfants; ils comportent des objectifs clairs propres aux divers aspects du développement auxquels les éducateurs et les enfants peuvent aspirer. Le rôle primordial des parents y est reconnu et ils sont acceptés comme des partenaires dans l'apprentissage de leurs enfants. Un examen des 6 programmes-cadres, présenté dans le tableau M2, a déterminé si les provinces avaient mis sur pied un programme-cadre pour les établissements d'EPE. Le point de référence ne nécessite pas l'utilisation du programme d'enseignement dans tous les établissements d'EPE.

Point de référence 12 : Harmonisation du cadre pédagogique d'EPE avec celui de la maternelle Les enfants passent des programmes préscolaires à ceux de la maternelle à des âges différents et à des étapes différentes de leur développement. Les programmes-cadres d'enseignement à la maternelle et en EPE devraient être harmonisés pour tenir compte de cette réalité. Un examen des programmes-cadres d'éducation à la petite enfance, présenté dans le tableau M2, a déterminé si les politiques d'EPE abordent ce problème.

Tableau M2 Cadres pédagogiques en éducation pour la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Cadre pédagogique
NL	<i>Early Childhood Learning Framework (Cadre d'apprentissage des jeunes enfants)</i> (2017)
PE	<i>PEI Early Learning Framework: Relationships, Environments, Experiences: The Curriculum Framework of the Preschool Excellence Initiative (Cadre d'apprentissage des jeunes enfants de l'Î.-P.-É. : relations, environnements et expériences: le cadre pédagogique pour l'initiative d'excellence pédagogique)</i> (2013)
NS	<i>Nova Scotia Early Learning Curriculum Framework (Cadre d'apprentissage des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse)</i> (2017)
NB	<i>New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child Care: English</i> (2008) <i>Le curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick : Français</i> (2008)
QC	<i>Répondre aux besoins des enfants : Programme éducatif des services de garde du Québec; mise à jour</i> (2007); <i>Cadre de référence pour des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur</i> (Gazelle et Potiron, 2014); <i>Cadre de référence pour le développement social et affectif des enfants (en développement)</i> .
ON	<i>Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance</i> (2014)

suite à la page suivante

Tableau M2 Cadres pédagogiques en éducation pour la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Cadre pédagogique
MB	<i>Early Returns: Manitoba's Early Learning and Child Care Curriculum Framework for Preschool Centres and Nursery Schools (2011)</i> <i>Early Returns: Manitoba's Early Learning and Child Care Curriculum Framework for Infant Programs (2011)</i> <i>Des résultats précoces : Cadre d'élaboration d'un curriculum des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba pour les services de garde préscolaires et les prématernelles</i>
SK	<i>Play and Exploration: Early Learning Program Guide (Jouer et explorer : Guide du programme d'apprentissage pour la petite enfance) (2008)</i>
AB	<i>Play, Participation, and Possibilities: An Early Learning and Child Care Curriculum Framework for Alberta (Jeu, participation et possibilités : un cadre pédagogique pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants) (2014)</i>
BC	<i>British Columbia Early Learning Framework (Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants de la Colombie-Britannique) (2008)</i>
NU	
NT	
YT	

Point de référence 13 : Au moins deux tiers du personnel des programmes destinés aux enfants de 2 à 4 ans doivent être qualifiés en éducation à la petite enfance

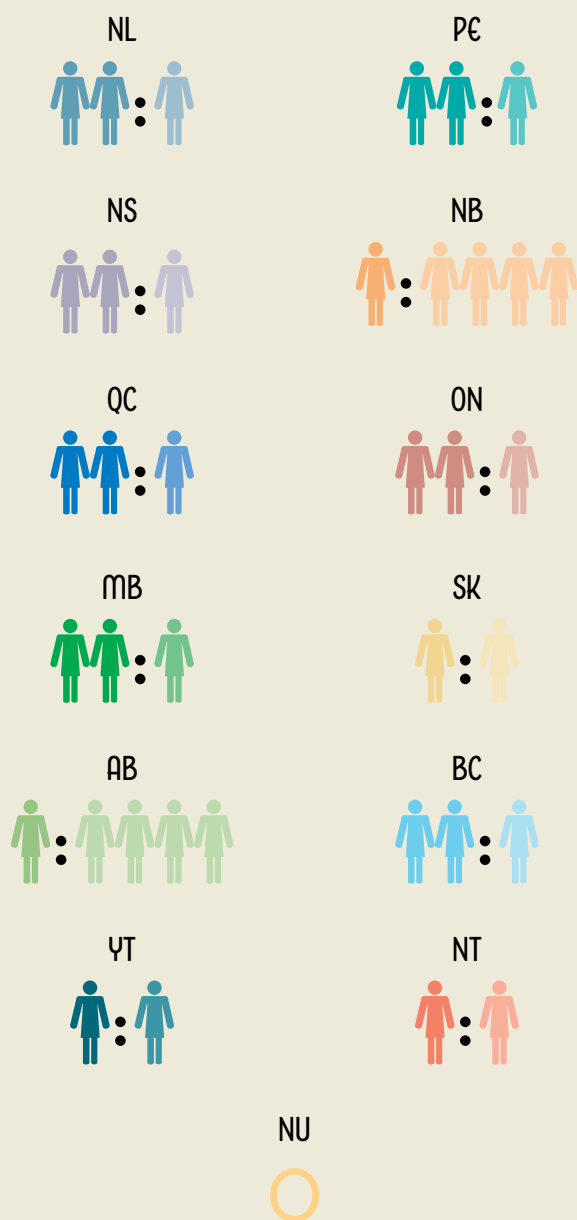
Les ratios enfants-personnel sont similaires d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais le nombre de membres du personnel qualifié requis selon les politiques ou les règlements varie beaucoup. Pour ce point de référence, « qualifié » renvoie à la période de formation postsecondaire que le règlement provincial considère comme nécessaire pour être reconnu comme un membre du personnel qualifié dans un établissement d'éducation à la petite enfance. Il est reconnu que les qualifications en éducation à la petite enfance ne sont pas normalisées d'une province ou d'un territoire à un autre. L'UNICEF recommande qu'au moins 50 % du personnel ait trois années ou plus de formation postsecondaire et que 80 % du personnel travaillant directement avec les enfants ait suivi une formation postsecondaire en développement de l'enfant. Aucune province ou territoire au Canada ne répond à cette norme. Deux tiers du personnel doivent avoir un minimum d'une année de formation postsecondaire en éducation à la petite enfance (Figure M4).

Point de référence 14 : Les éducateurs à la maternelle doivent avoir des qualifications en éducation à la petite enfance La maternelle publique est la forme la

plus fréquente d'éducation à la petite enfance. Pour plusieurs enfants, elle constituera la seule expérience préscolaire. La qualité des établissements d'éducation à la petite enfance dépend de la capacité des éducateurs qualifiés à comprendre les besoins développementaux des jeunes enfants. Un examen des politiques provinciales a déterminé si une formation en éducation à la petite enfance était nécessaire pour les éducateurs à la maternelle. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard exige d'eux qu'ils obtiennent un diplôme en enseignement spécialisé en éducation à la petite enfance. L'Ontario a été reconnue car son modèle de dotation imposé par la loi concernant le personnel des prématernelles et des maternelles à temps plein nécessite qu'au moins un membre du personnel soit un éducateur de la petite enfance accrédité. Une accréditation en EPE est maintenant une qualification acceptée pour enseigner la prématernelle et la maternelle dans les Territoires du Nord-Ouest.

Point de référence 15 : Les salaires des éducateurs de la petite enfance correspondent au moins aux deux tiers des salaires des enseignants Les niveaux de rémunération peu élevés des éducateurs de la petite enfance sont reconnus dans la littérature comme contribuant aux problèmes de recrutement et de rétention, phénomène qui, en retour, a des répercussions sur la qualité des

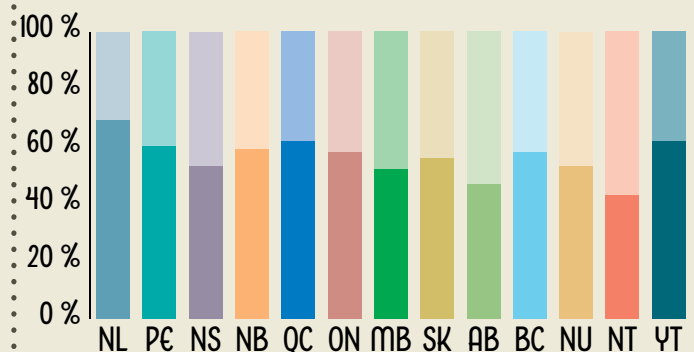
FIGURE M4 : RATIO DU PERSONNEL QUALIFIÉ / NON QUALIFIÉ DANS LES GROUPES PRÉSCOLAIRE DANS LES SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS, PAR PROVINCE/ TERRITOIRE



programmes d'éducation à la petite enfance. La différence salariale entre les enseignants du primaire et les éducateurs de la petite enfance est à l'image du défi. Ces problèmes deviennent de plus en plus évidents quand les éducateurs de la petite enfance travaillent aux côtés d'enseignants en milieu scolaire. Ce point de référence porte sur la différence salariale entre les enseignants et les éducateurs de la petite enfance par province/territoire, à titre d'indicateur de la valeur relative attribuée à ces professions. Dans les versions précédentes du Rapport sur l'EPE, le salaire des enseignants provenait du barème supérieur des salaires

négociés. Cependant cela ne représente pas la plupart des enseignants. Les taux du Rapport 2017 proviennent donc des ententes collectives provinciales/territoriales actuelles et sont comparés aux données du guichet-emplois (2016) de Statistique Canada et aux salaires moyens fournis par une recherche personnalisée dans Statistique Canada (2016) pour les enseignants à temps plein détenant un diplôme universitaire. Les salaires des éducateurs de la petite enfance proviennent de documents gouvernementaux. La Manitoba Child Care Association nous a fourni le salaire horaire des enseignants de la petite enfance de cette province. Lorsque les renseignements n'étaient pas accessibles, des données provenant d'une recherche personnalisée de l'Enquête sur le travail pour 2016 ont permis d'obtenir les salaires d'éducateurs de la petite enfance qualifiés, employés dans ce secteur d'activité à temps plein. Cela a permis d'estimer les salaires annuels à temps plein (40 heures x 52 semaines). Le point de référence des deux tiers tient compte d'un écart salarial entre les deux professions, basé sur les exigences de formation et professionnelles requises (Figure M5).

FIGURE M5 : SALAIRES DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE EN POURCENTAGE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS PAR PROVINCE/TERRITOIRE



Point de référence 16 : Accréditation professionnelle en éducation à la petite enfance ou perfectionnement professionnel L'accréditation, la certification et la classification constituent des processus de reconnaissance officiels d'un éducateur de la petite enfance et permettent au titulaire de travailler pour un programme d'éducation à la petite enfance. Ces processus ne sont que des approximations de la valeur attribuée à la profession. Le perfectionnement professionnel continu est essentiel pour maintenir une main-d'œuvre bien informée sur les pratiques actuelles en matière de développement et

d'éducation des jeunes enfants et est étroitement lié à des établissements d'EPE de grande qualité. Ce point de référence tient compte des politiques provinciales exigeant une certification professionnelle comme condition de pratique et/ou un perfectionnement professionnel continu comme condition de maintien d'une bonne réputation de la profession d'éducateur de la petite enfance (Tableau M3).

V. Points de référence axés sur la responsabilité

La surveillance fait partie intégrante de la responsabilité démocratique envers les enfants, les familles et le public. Elle est primordiale pour appuyer la prise de décisions éclairées et pour s'assurer que les ressources de la société sont déployées de manière productive, qu'elles sont distribuées équitablement et que les objectifs sociaux

Tableau M3 Normes professionnelles requises pour les éducateurs de la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Exigences professionnelles en éducation préscolaire	Perfectionnement professionnel requis
NL	Certification : Association of Early Childhood Educators Newfoundland and Labrador	30 heures réparties sur 3 ans
PE	Certification : Conseil sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les prestataires de services de garde en milieu familial doivent posséder un Certificat de fournisseur de services de garde d'enfants en milieu familial	45 heures réparties sur 3 ans
NS	Classification : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	30 heures réparties sur 3 ans
NB		Tous les directeurs et membres du personnel principal travaillant en centre de la petite enfance avec des nourrissons et des enfants ayant moins de 6 ans doivent suivre une formation en ligne de 30 heures dans le programme d'apprentissage dédié à la petite enfance.
QC		6 heures par an pour les fournisseurs de services de garde en milieu familial
ON	Inscription : Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance	Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits doivent répondre annuellement aux exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu par l'entremise de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.
MB	Certification selon 2 classifications du programme ELCC : Éducateur de la petite enfance II (Éducateur EPE II) et Éducateur de la petite enfance III (Éducateur EPE III)	
SK	Certification : Services aux éducateurs, ministère de l'Éducation	
AB	Certification : Alberta Child Care Staff Certification Office (Bureau d'accréditation du personnel de garde d'enfants de l'Alberta)	
BC	Inscription : Registre des éducateurs de la petite enfance en vertu de la Community Care and Assisted Living Act (Loi sur les soins communautaires et l'aide à la vie autonome)	40 heures aux 5 ans
NU		Les fournisseurs de services de garde d'enfants doivent offrir une formation continue aux membres du personnel.

suite à la page suivante

Tableau M3 Normes professionnelles requises pour les éducateurs de la petite enfance par province ou territoire

Province/ Territoire	Exigences professionnelles en éducation préscolaire	Perfectionnement professionnel requis
NT		Les fournisseurs de services à la petite enfance agréés doivent prendre en note la participation des membres de leur personnel à la formation. Les prestataires de services de garde en milieu familial doivent participer à une formation sur une base annuelle.
YT	Certification : Santé et Affaires sociales du Yukon.	

sont atteints. Le défi consiste à élaborer des systèmes de surveillance qui discernent comment les programmes fonctionnent, comment les enfants apprennent et si les objectifs sont atteints. La surveillance en soi ne donne pas de résultats, mais elle est essentielle à un système plus large conçu pour atteindre ces objectifs.

Point de référence 17 : Les rapports d'étape annuels sont à jour et publiés (2014 ou ultérieurs)

Les ententes fédérales-provinciales-territoriales en matière de petite enfance comprennent un rapport annuel que chaque province ou territoire doit rédiger sur les progrès réalisés à l'égard des modalités des ententes. Selon le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – CMAGJE (mars 2003), les gouvernements se sont engagés à produire des rapports annuels sur leurs programmes en petite enfance incluant les informations suivantes :

- une description de tous les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et de l'information sur les dépenses relatives à ceux-ci;
- des indicateurs d'accessibilité, comme le nombre d'enfants recevant des subventions, les critères d'éligibilité (de revenu et sociaux) pour avoir accès aux subventions, et le montant maximal de subventions disponible selon l'âge des enfants;
- des indicateurs de qualité tels que les exigences de formation, les ratios enfants/fournisseurs de soins, la taille des groupes (lorsqu'ils sont disponibles).

Ce point de référence exige au moins que le ministère ou l'organisme responsable ait publié un rapport complet sur les services d'éducation à la petite enfance au cours des trois dernières années (Tableau M4). Le Québec n'a pas signé ces ententes et a son propre mécanisme de rapports.

Point de référence 18 : Normes pour les programmes d'éducation à la petite enfance (incluant la maternelle)

Les résultats d'apprentissage que connaissent les enfants ne peuvent être exclus de ce qu'ils retirent de leur expérience en établissement d'éducation à la petite enfance. Les normes régissant la santé et la sécurité, les installations et la taille d'un groupe constituent d'importantes exigences minimales pour tous les programmes d'EPE. De plus, les normes décrivant les pratiques pédagogiques, la mise en œuvre des objectifs du programme d'enseignement et l'aménagement d'un environnement d'apprentissage sont d'égale importance. Le point de référence 18 propose ces normes de base pour tous les établissements d'éducation à la petite enfance.

Point de référence 19 : Mesures populationnelles pour les enfants d'âge préscolaire colligées et publiées

La présentation de rapports destinés au public informe les collectivités sur la manière dont leurs enfants réussissent et sur ce qui peut être fait pour améliorer leurs environnements d'apprentissage. Le point de référence minimal exige qu'une province ou un territoire ait utilisé l'Instrument de mesure de développement de la petite enfance ou un outil équivalent et qu'il ait publié les résultats de ces mesures au moins une fois au cours des trois dernières années.

Prochaines étapes pour le Rapport sur l'éducation à la petite enfance

Les cinq catégories également pondérées et leurs points de référence s'appuient sur les récentes recherches et publications internationales. Un index des systèmes comparant les provinces/territoires permet de faire le contrepoint entre vouloir des données fiables et

Tableau M4 Rapports d'étape en éducation préscolaire par province ou territoire

Province/ Territoire	Rapports d'étape
NL	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, <i>Annual Report 2016-2017</i>
PE	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, <i>Rapport annuel 2014-2015</i>
NS	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, <i>Annual Report 2015-2016</i>
NB	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, <i>2015-2016</i> <i>Rapport annuel Rapport annuel de statistiques des services de garderie 2015-2016</i> <i>Statistiques sommaires 2015-2016</i>
QC	Ministère de la Famille, <i>Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2014</i>
ON	Ministère de l'Éducation, <i>Rapport annuel sur le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants (2017)</i> <i>Rapport annuel du programme Enfants en santé Manitoba 2015-2016</i>
MB	<i>Rapport annuel Éducation et Enseignement supérieur Manitoba 2015-2016</i> <i>Rapport annuel des Services à la famille 2015-2016</i>
SK	Ministère de l'Éducation, <i>Annual Report for 2016-2017</i>
AB	<i>Children's Services Annual Report 2016-2017</i>
BC	<i>Early Year Annual Report 2014 to 2015: Activities and Expenditures on Early Childhood Development and Early Learning and Child Care</i>
NU	Ministère de l'Éducation, <i>Annual Report 2014-2015</i>
NT	<i>Plan d'action pour le développement de la petite enfance 2017-2020 Review of Early Childhood Program Administrative and Funding Processes (Action 15-Early Childhood Development Action Plan Report 1 of 2)</i>
YT	<i>Health and Social Services report</i>

comparables et comprendre ce qui est vraiment disponible. Le contenu du *Rapport sur l'éducation à la petite enfance* semble valide. C'est un outil qui stimule les échanges sur les prochaines étapes et qui met au jour des possibles lacunes.

L'Atkinson Centre for Society and Child Development du Ontario Institute of Studies in Education de l'Université de Toronto est en charge du Rapport EPE. Il s'assure de consulter régulièrement des experts universitaires afin de revoir le rapport et d'améliorer sa validité. Il organise aussi des conférences, tables rondes et séances d'études afin d'analyser plus en profondeur chaque point de référence. Jusqu'à présent, l'Atkinson Centre a pu analyser la gouvernance intégrée, les mesures populationnelles, les cadres stratégiques d'apprentissage à la petite enfance, la qualité de la surveillance, l'accès et le statut actuel du

personnel de services d'EPE. Des rapports et présentations sont disponibles sur le site de l'Atkinson Centre.

Les décideurs politiques ont été sensibilisés à l'importance du développement des jeunes enfants et y ont répondu. C'est un bon début. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer le nombre limité de points de repère sur lequel ce rapport repose ainsi que les contraintes qui ont exclu les communautés des Premières Nations. La modestie des seuils atteints reflète bien la récurrence de normes peu élevées et les maigres investissements. Nous avons malgré tout une raison de célébrer. D'énormes progrès ont été réalisés depuis que l'étude internationale de l'OCDE a révélé que le Canada accusait un retard, progrès qu'un rapport à lui seul ne peut pas décrire complètement.

RÉFÉRENCES

Bennett, J. (2008). «Benchmarks for Early Childhood Services in OECD Countries», Innocenti Working Paper 2008-02. Florence, IT: Centre de recherche Innocenti UNICEF.

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (mars 2003). Extrait de http://www.dpe-agje.ca/fra/agje/agje_cadremulti.shtml.

Kaga, Y., Bennett, J., et Moss, P. (2010). *Caring and learning together: A cross-national Study of the integration of early childhood education and care into education*. Paris, France : UNESCO.

McCain, M., Mustard, F., et McCuaig, K. (2011). *Le point sur la petite enfance 3. Prendre des décisions. Agir*. Toronto, Canada. Margaret and Wallace McCain Family Foundation.

Manitoba Child Care Association (2016). *Market Competitive Salary Guideline Scale*. Extrait de <http://mccahouse.org/wp-content/uploads/2016/12/Child-Care-MSCGS-2016-2017-.pdf>

Organisation de coopération et de développement économiques, direction de l'éducation (2004). *Early childhood care and education policy: Canada country note*. Paris, France : Secrétariat de l'OCDE.

Organisation de coopération et de développement économiques (2006). *Petite enfance, grands défis II*. Paris, France : Secrétariat de l'OCDE.

Reynolds, A. J., Temple, J. A., White, B. A. B., Ou, S.-R., et Robertson, D. L. (2011). «Age 26 cost-benefit analysis of the Child-Parent Center Early Education Program». *Child Development*, 82, p. 379-404.

Statistique Canada. Tableau 19.1 : Dépenses totales par élève dans les écoles publiques primaires et secondaires, Canada, provinces et territoires, 2006-2007 à 2010-2011 (en dollars courants). Extrait de <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2013099/tbl/tbl19.1-fra.htm>

Statistique Canada (2016). Enquête sur la population active, calculs personnalisés O517_31 Table 1.ivt Statistique Canada. Guichet-emplois.

UNICEF (2006). *The Child Development Index. The State of Brazil's Children 2006*. Brésil, Bureau du représentant UNICEF.

UNICEF (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Bilan 8*. Florence, IT: Centre de recherche Innocenti UNICEF.